



Assemblée Générale du samedi 18 septembre 2021

186 Présents ou représentés.

Convoquée le 18 août 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération s'est réunie au Carré des Arts à Pellouailles Les Vignes, commune de Verrières en Anjou, le 18 septembre 2021.

Après émargement et vérification des pouvoirs, 186 sociétés sur 320 sont présentes ou représentées, soit 58% des sociétés adhérentes à la Fédération.

1 Accueil

Le président Hubert LAFUENTE a souhaité la bienvenue à toutes et à tous pour cette première Assemblée Générale depuis mars 2019.

Monsieur François GERNIGON, maire de Verrières, a dit tout le plaisir qu'il avait à nous recevoir dans les locaux de sa commune, lui qui a toujours été proche de la boule de fort, depuis sa jeunesse.

L'Assemblée a ensuite observé une minute de silence pour tous nos amis de la boule de fort décédés depuis mars 2019 en particulier plusieurs présidents ainsi que Messieurs Bernard GLACIAL et Pierre MORIN.

2 Rapports d'activités (rapport moral)

Le secrétaire Jean-Claude CHAUVAT a présenté tout ce qui a été fait depuis l'Assemblée Générale 2019, malgré les difficiles contraintes sanitaires (voir rapport ci-joint). Il a, par ailleurs, lu un courrier de Roger FASILLEAU qui prend sa retraite, remercie tous ceux qui lui ont fait confiance et cherche un successeur pour lui apprendre à fabriquer des boules de fort. Il a également présenté le projet de dépliant distribué à tous et réalisé par Jacky VERGNAUD et la commission communication. Ce dépliant explique la boule de fort, la Fédération et leur histoire.

Serge TETREL a exposé le compte-rendu de la commission technique des challenges sur les derniers challenges fédéraux réalisés en 2019 et donné le programme 2022.

Les finales se feront dans les secteurs déjà prévus pour 2020 (voir document ci-joint).

IMPORTANT : Pour le challenge départemental 2022, les secteurs conserveront s'ils le souhaitent les qualifiés du début 2020. Mais les joueurs éliminés dans un secteur début 2020 ne pourront pas prendre une carte pour changer de secteur et essayer de se qualifier de nouveau, sous peine de sanction.

Vote : Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

3 Rapport Financier

Yvon HAYER a présenté de façon précise les comptes et le bilan 2020.

Il a souligné que la Fédération équilibrait tout juste ses comptes (environ 600 € d'excédent annuel depuis 2014 pour un compte d'exploitation moyen d'environ 22 000 €). Cet excédent a été réalisé

Courriel: secretaire@fedebouledefort.fr

Site internet: <http://fedebouledefort.fr> ou <http://ffbdf.fr>

4 rue La Bruyère 49100 Angers

Association loi 1901 enregistrée à la Préfecture de Maine et Loire Numéro W491010838

SIRET 504 944 901 00017

MEMBRE DE L'ASSOCIATION EUROPEENNE DES JEUX ET SPORTS TRADITIONNELS

d'ailleurs grâce à la hausse du prix des agendas (de 4 à 5 €) et par la décision de laisser 15 € (et non 10 €) à la Fédération sur la cotisation fédérale des sociétés à 25 €.

Yvon HAYER a souligné également l'importance de l'aide du département de Maine et Loire, puisque la Sarthe et l'Indre et Loire ne participent pas. De ce fait, les sociétés de ces deux départements profitent de l'aide du Maine et Loire.

Les commissaires aux comptes ont fait savoir qu'après examen, ils n'avaient aucune remarque à formuler au vu de la qualité des comptes présentés.

Premier vote : Le rapport financier a été adopté à l'unanimité

Deuxième vote : Les 3 commissaires aux comptes ont été reconduits pour 2022 à l'unanimité.

4 Projet de fonds de solidarité

A cause de la crise sanitaire, mais aussi du vieillissement de nos sociétaires et de nos responsables, il faut développer les liens de solidarité. C'est essentiel pour le président Hubert LAFUENTE qui souhaite que la Fédération puisse aider les sociétés en difficulté, mais à condition d'avoir des moyens financiers, ce qu'elle n'a pas dans l'immédiat.

Philippe GUEMARD a présenté ensuite ce que peut faire la Fédération en prenant l'exemple de la société Le Prieuré de Fontaine-Guérin qui a obtenu en 2021 une avance exceptionnelle de 3 000 euros, remboursable sur 5 ans pour un important projet de rénovation. Cette aide provient d'un fonds de solidarité de 5 000 € créé par le Comité Directeur à partir des réserves. Il existe, à côté, un fonds spécifique de 15 000 € pour des avances réservées à la réfection des jeux. Ce fonds a été créé grâce au don financier de la société Saint-Joseph de la Trinité d'Angers.

Philippe GUEMARD a expliqué précisément le fonctionnement du nouveau fonds de solidarité destiné à aider les sociétés qui en ont un besoin vital et n'ont pas toujours les réserves nécessaires pour financer. Il sera alimenté par la vente de carnets de 10 cartes fédérales à 10 euros, sachant que chacun ne prend qu'une seule carte fédérale dans sa société de référence. Les sociétés retourneront à la Fédération uniquement le montant des cartes fédérales distribuées.

Pour les demandes d'avances, les sociétés constitueront un dossier précis qui sera étudié par la commission des finances et l'aide sera validée par le Comité Directeur en fonction de l'avis de la commission des finances. Jean-Claude CHAUVAT présente l'autre aspect du fonds de solidarité, l'assurance collective pour la responsabilité personnelle des dirigeants. Chaque société doit avoir sa propre assurance de responsabilité civile pour ses activités et ses locaux avec son assureur habituel. Mais la Fédération a négocié avec GROUPAMA une assurance collective complémentaire pour protéger les dirigeants des sociétés. Cette assurance coûtera 3 000 € par an pour 320 sociétés, soit environ 9 € par société et par an. Les sociétés qui ont déjà cette couverture individuellement pour un coût d'environ 40 € gagneront ainsi 31 € puisqu'elles pourront la supprimer de leur contrat.

La présentation de ce projet a suscité une longue discussion et de nombreuses questions avec beaucoup de réserves et de critiques.

Certains ont déclaré que ce projet n'avait pas été suffisamment présenté et étudié. Bien sûr, les sociétés ont été perturbées par les fermetures, mais le projet a été présenté sur le site internet avec le compte-rendu du Comité Directeur du 17 octobre 2020 et il a été débattu ce jour-là, soit il y a 11 mois, avec tous les responsables de secteurs chargés de diffuser l'information auprès des sociétés. De plus, quand les réunions de secteurs ont eu lieu, tous les présidents des sociétés n'étaient pas là.

Au-delà des questions sur l'assurance pour la responsabilité personnelle que toutes les sociétés n'ont pas, aux risques et périls pour leurs dirigeants, il a été noté que ce dossier d'assurance faisait partie du fonds de solidarité puisqu'il est alimenté par la même source de financement, mais cet aspect peut évoluer.

L'opposition de principe provenait de sociétés mal informées alors que l'information était disponible (voir comptes-rendus) avec le refus d'aider des sociétés sans doute « mal gérées » à un certain moment. Mais le rôle de la Fédération est d'aider ceux qui s'investissent pour relancer une société avec un projet sérieux.

Au final, il est essentiel de rappeler **quelques principes statutaires** :

- La Fédération est constituée d'adhérents qui sont des personnes morales, c'est-à-dire des associations qui paient une cotisation pour financer la vie de la Fédération. Ces sociétés sont égales en droit quel que soit le nombre des sociétaires.
- Tous les adhérents des associations sont égaux, qu'ils jouent à la boule de fort, à la pétanque ou aux cartes... Ils participent à la vie de l'association et bénéficient de ses services. De ce fait, ils paient la même cotisation à leur société.
- Mais, par leur société, ils sont aussi adhérents à la Fédération et une cotisation minimale de 1 € par an est conforme aux statuts. Quelles sont les autres Fédérations qui ne demandent que 1 € ?

Yvon HAYER a calculé qu'en moyenne chaque société achetait 3 carnets de 25 cartes à 2 € soit 6 €. Si la même société les achète 75 € (soit 1 € la carte), elle a une augmentation réelle de 30 € environ déduction faite des 6 € payés auparavant et des 40 € pour l'assurance des dirigeants. Cela signifie donc qu'avec le projet proposé, la solidarité aurait coûté réellement environs 30 € par société, ce qui est peu par rapport à son budget annuel, mais beaucoup pour les sociétés aidées.

Vote à bulletin secret :

89 Non
87 Oui
9 nuls ou blancs

Devant le refus du projet porté par le Comité Directeur. Hubert LAFUENTE, Jean-Claude CHAUVAT et Philippe GUEMARD ont dit leur tristesse et leur déception, car la boule de fort risque de connaître des temps difficiles...

5 Responsables de secteurs

Ils ont été renouvelés conformément à la décision prise en Assemblée Générale à Beaucouzé en 2019. Seuls 5 secteurs sur 32 ont changé de responsables. Leur mandat commencera officiellement le 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Jean-Claude CHAUVAT a rappelé l'importance de leur rôle d'intermédiaire entre la Fédération et les sociétés, ce qui a sans doute été insuffisant pour la présentation du projet de solidarité dans le contexte actuel.

6 Le Comité Directeur 2022

Conformément aux statuts, le Comité Directeur sera renouvelé pour 4 ans au printemps 2022 lors de la prochaine Assemblée Générale. La liste qui constitue l'actuel Comité Directeur sera en partie renouvelée. Les statuts prévoient un scrutin par liste. La ou les listes devront être déposées 45 jours avant l'Assemblée Générale prévue mi-mars ou fin mars 2022, soit fin janvier 2022.

L'Assemblée Générale sera précédée d'une courte Assemblée Générale Extraordinaire pour ajouter une phrase aux statuts précisant que les convocations aux Assemblées Générales pourront se faire par moyen informatique (dématérialisé).

L'Assemblée Générale 2022 sera encore convoqué par courrier papier.

Les présidents sont vivement encouragés à communiquer leur adresse mail à la Fédération.

L'Assemblée Générale terminée à 12h00 fut prolongée par un copieux vin d'honneur (faute de repas) offert par la Fédération.

Rendez-vous est pris pour mars 2022.

Le secrétaire
Jean-Claude CHAUVAT



Le président
Hubert LAFUENTE

